

Madame, Monsieur,

Suite à l'enquête publique de modification n°1 du plan local d'urbanisme intercommunal valant

programme local de l'habitat de la commune de Gidy dans le Loiret (45), nous nous interrogeons

sur le point suivant :

- Les secteurs inconstructibles et les secteurs vulnérables et/ou potentiellement

inondables.

Dans l'ancien PLU il n'est pas possible de construire sur des terrains qui avaient inondés d'au moins

un mètre d'eau, aujourd'hui dans ce nouveau PLUI cette clause serait augmentée à deux mètres.

En juin 2016, notre commune de Gidy a été très fortement impactée par le débordement de la " RETREVE".

Nous nous interrogeons sur la possibilité de constructions supplémentaires sur des zones déjà bien à risque

lors de la dégradation des conditions climatiques. Est-il nécessaire de rajouter des surfaces construites (qui

n'absorbent pas les pluies) dans ces zones ?

Nous souhaiterions avoir la possibilité de voir sur une carte de la commune l'impact de ce changement de règle

d'urbanisme.

Dans l'attente d'une réponse.

Bien à vous Mr et Mme LECOLLOEC

128 Rue de la mi voie 45520 Gidy